

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 14 novembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Guillaume DAVID (arrivé à 20h48 au point n°14) , Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, , Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle Piloz), Laurent COUGOULIC (pouvoir à Christophe GUSI), Guillaume DAVID arrivé à 20h48 au point n°14 (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Alain MOIROUX), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Aimé VIAL), Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sébastien GACON.

Date de convocation : 8 novembre 2022.

Secrétaire de séance : Wilfried MADULI

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 20

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°94-2022 : Création d'un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité

La commune fait appel à l'association OSEZ pour recruter des agents pour la surveillance des enfants de l'école Victor Hugo pendant la pause méridienne.

La personne mise à disposition par l'association depuis 2 ans ne pourra plus l'être car l'accompagnement va prendre fin. Afin de ne pas désorganiser le service,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de recruter un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance de la cour de l'école Louis Rive du 3 janvier 2023 au vendredi 7 juillet 2023 au plus tard (de 11h15 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires).
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 14 novembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221114-DEL-94-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :